



## Objectif 1

# Réduire l'extrême pauvreté et la faim

La lutte contre la pauvreté constitue un axe majeur de la politique menée par les pouvoirs publics, en témoignent l'importance du budget de l'Etat alloué aux secteurs sociaux et le renforcement des mécanismes de protection et d'assistance sociale. Cette politique a eu un impact positif sur l'évolution de la pauvreté dans toutes ses dimensions et sur la baisse des inégalités sociales. Cependant, la consolidation de la baisse des inégalités, entamée entre 2007 et 2014, constitue un réel défi pour la pérennisation des réalisations dans le domaine.

## 1. Tendance de la pauvreté monétaire entre 1990 et 2014

De 1990 à 2014, le Maroc a pratiquement mis fin à la pauvreté absolue au seuil bas et réduit, dans de fortes proportions, à la pauvreté absolue au seuil élevé, mesurées toutes les deux aux seuils fixés aussi bien par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) que par les institutions internationales (tableau 1 ci-après).

### Extrême pauvreté

**Eradication de l'extrême pauvreté:** le Maroc a réduit le taux de la pauvreté, mesurée à 1 \$ US PPA par jour et par personne, de 3,5 % en 1985 à pratiquement un niveau statistiquement insignifiant (presque nul) en 2014, contre une valeur cible de 1,8 % à l'horizon 2015 des OMD (graphique n° 13). En milieu urbain comme en milieu rural, cette forme de pauvreté est pratiquement éradiquée. A un seuil de 2 \$ US PPA par jour et par personne, la pauvreté ne touchait en 2014 que 1,3 % de Marocains, 0,3 % d'urbains et 2,9 % de ruraux.

**Eradication de la faim:** la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique, mesurée par le taux de pauvreté alimentaire<sup>1</sup>, a été, à son tour, réduite de 4,6 % en 1985 à 0,1 % en 2014, pour une valeur-cible de 2,3 % en 2015. Seuls 0,6 % de ruraux

<sup>1</sup> Le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires garantissant l'ingestion calorifique minimale requise par la norme recommandée par l'AFO et l'OMS. Le minimum requis en calories par individu et par jour a été établi en appliquant la Table des besoins énergétiques recommandés (Recommended Daily allowance, FAO-OMS) à la structure de la population selon le sexe, l'âge et la situation des femmes vis-à-vis de la grossesse et de l'allaitement.

étaient, en 2014, en situation de pauvreté alimentaire. Dans les villes, la faim est pratiquement éradiquée.

**Réduction de 65,6 % de l'incidence de l'insuffisance pondérale:** l'incidence de l'insuffisance pondérale parmi les moins de 5 ans, indicateur de la carence du poids par rapport à l'âge, a été réduite de près des deux tiers entre 1992 et 2011. Cette réduction a été totalement constatée entre 2003 et 2011. Entre 1992 et 2003, la proportion des enfants en situation d'insuffisance pondérale a augmenté de 9,0 % à 10,2 %. C'est entre 2003 et 2011 qu'elle a diminué à un niveau (3,1 % en 2011), dépassant la valeur-cible de 4,5 % à l'horizon 2015 des OMD. Cette baisse a bénéficié aussi bien aux ruraux qu'aux urbains et aux garçons qu'aux filles (tableau 1 ci-après).

En résumé, les indices de l'extrême pauvreté, tout comme ceux de la faim, s'établissent, en 2014, à des niveaux statistiquement insignifiants. C'est dire que, désormais, le suivi de la pauvreté absolue devrait se fonder sur un seuil national<sup>2</sup> (seuil de pauvreté absolue de 2,4 \$ US PPA par jour et par personne et seuil de vulnérabilité à la pauvreté de 3,6 \$ US PPA par jour et par personne en 2014) et aussi sur de nouvelles lignes de pauvreté, mesurées à des fractions de la médiane des dépenses de consommation.

### Pauvreté absolue

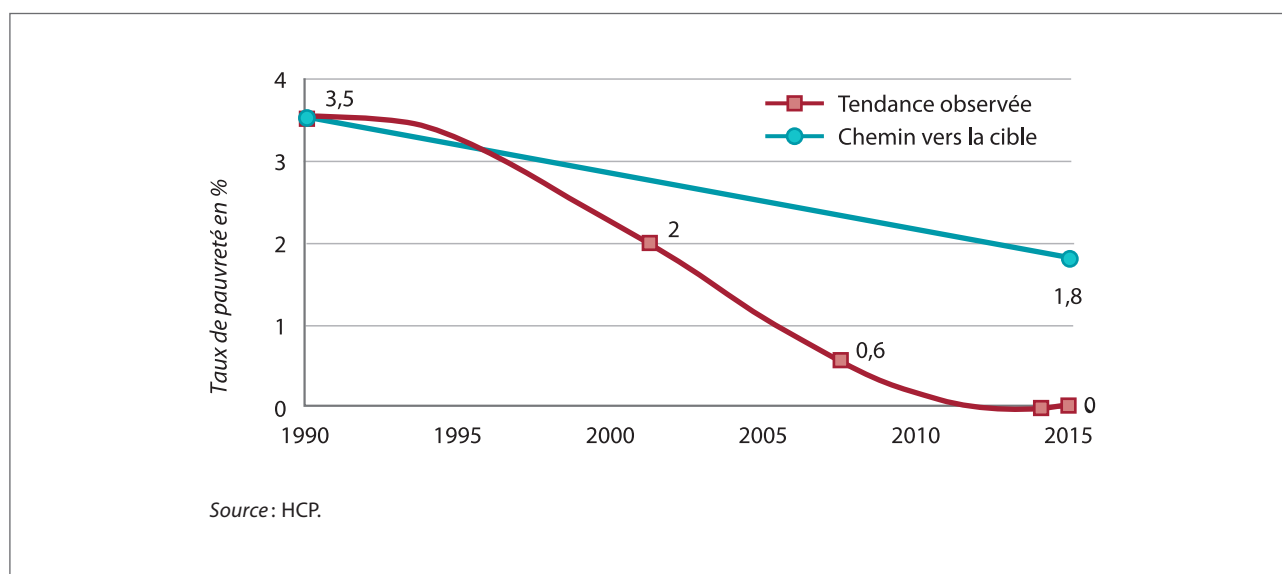
**Réduction, de plus des deux tiers de la pauvreté mesurée au seuil national:** la pauvreté absolue, mesurée au seuil national élevé<sup>3</sup>, a présenté une tendance à la hausse au cours des années 90. C'est seulement à partir de 2001 que cette tendance a été inversée, donnant lieu à une baisse soutenue de la pauvreté tout au long des années 2000 et 2010.

<sup>2</sup> Le seuil national est juste supérieur au seuil international fixé, en 2005, à 2 \$ US PPA par jour et par personne.

<sup>3</sup> Le Haut-Commissariat au Plan mesure le seuil de pauvreté absolue conformément aux normes de la FAO-OMS (composante alimentaire) et à la méthode d'estimation, par la Banque mondiale, de la composante non alimentaire de ce seuil. En 2014, le seuil de pauvreté absolue – seuil élevé – s'établit, par personne et par an, à 4 395 dirhams en milieu urbain et à 4 266 dirhams en milieu rural. Il vaut, en moyenne, 2,5 \$ US PPA par jour et par personne (1 \$ US PPA = 4,88 Dh). Est dit vulnérable tout ménage dont la dépense par tête est entre le seuil de la pauvreté absolue et 1,5 fois ce seuil. Il s'agit d'une population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. Notons que la pauvreté absolue – seuil élevé – a augmenté de 13,1 % en 1991 à 16,3 % en 1999.

Graphique n° 13

### Evolution de la proportion (en %) de la population disposant de moins de 1 \$ US PPA par jour



En effet, entre 2001 et 2014 :

- le taux de pauvreté absolue a été réduit de plus des deux tiers :
  - de 72,5 % à l'échelle nationale, passant de 15,3 % à 4,2 % ;
  - de 85,5 % en milieu urbain, de 7,6 % à 1,1 % ;
  - et de 64,5 % dans le milieu rural, de 25,1 % à 8,9 %.
- le taux de vulnérabilité<sup>4</sup> a diminué de plus de 40 % :
  - de 49,6 % à l'échelle nationale, passant de 22,8 % à 11,5 % ;
  - de 58,4 % dans le milieu urbain, de 16,6 % à 6,9 % ;
  - et de 39,7 % dans le milieu rural, de 30,5 % à 18,4 %.

Au total, 5,3 millions de Marocains en 2014 étaient en situation de pauvreté absolue (1,4 million) ou de vulnérabilité (3,9 millions). Pour un poids démographique de 40 %, le milieu rural regroupe 85,0 % des pauvres et 64,0 % des vulnérables.

De son côté, la pauvreté relative, mesurée à 60 % de la médiane des dépenses de consommation par habitant, a diminué, entre 1990 et 2014, de 22,0 % à 18,8 % à l'échelle nationale. Elle a stagné à près de 10,0 % dans le milieu urbain contre une légère baisse de 32,6 % à 31,3 % dans le milieu rural. Notons que le seuil de pauvreté ainsi fixé augmente avec le revenu des ménages.

<sup>4</sup> Rappelons que c'est la proportion de la population dont la consommation par habitant se situe entre 1 et 1,5 fois le seuil national de pauvreté absolue.

En somme, quel que soit le seuil, la pauvreté a été significativement réduite au Maroc. Cette tendance a été corroborée par la régression de la pauvreté multidimensionnelle.

### Pauvreté multidimensionnelle, 1990-2014

A l'instar de la pauvreté monétaire, la pauvreté multidimensionnelle (PM), évaluée à l'aide de l'approche adoptée par le PNUD, dite d'Oxford<sup>5</sup> ou encore d'Alkire-Foster, est en déclin rapide au Maroc. Ses tendances font état de progrès notables dans le domaine des conditions de vie.

En effet, le taux de PM ainsi mesurée a diminué, entre 1992 et 2014, de :

- 78,9 % à l'échelle nationale, passant de 58,3 % à 6,0 % ;
- 84,5 % en milieu urbain, de 25,8 % à 1,3 % ;
- et de 75,8 % en milieu rural, de 84,3 % à 13,1 %.

En résumé, la PM tend vers l'éradication en milieu urbain. Elle affiche une régression soutenue en milieu rural, bien qu'elle y affecte encore un peu plus d'une personne sur dix. En 2014, près de 2,015 millions de Marocains vivent dans des ménages multidimensionnellement pauvres, dont 87,3 % sont des ruraux.

<sup>5</sup> Source: Sabina Alkire et James Foster (2008): «Counting and Multidimensional Poverty Measurement», OPHI, Working paper series.



### Pauvreté subjective

Le HCP fonde, depuis 2007, la mesure de la pauvreté sentie dite subjective sur une échelle du bien-être<sup>6</sup> classant les ménages selon qu'ils se considèrent eux-mêmes très riches, relativement riches, moyens, relativement pauvres ou très pauvres.

En 2014, 42,3% des Marocains se considèrent en situation de pauvreté, 37,9% en milieu urbain et 49,0% en milieu rural. Sept ans auparavant, en 2007, le taux de pauvreté subjective était de 39,3% à l'échelle nationale, 37,3% en milieu urbain et 42,0% en milieu rural.

La pauvreté subjective affecte certes l'ensemble des classes sociales, mais à des niveaux différents<sup>7</sup>. Son incidence est aussi plus grande parmi les ménages en situation de pauvreté monétaire et/ou de pauvreté multidimensionnelle et de vulnérabilité.

## 2. Tendances des inégalités entre 1990 et 2014

Le déclin des formes monétaires de la pauvreté au Maroc, entre 1990 et 2014, résulte principalement de la croissance économique et de l'élargissement de l'accès aux services et équipements sociaux, et, à partir de 2007, de la baisse des inégalités sociales.

En quinze années, de 2001 à 2014, la consommation par habitant a connu une croissance significative (3,3% par an), passant, en dirhams constants, de 10 286 dirhams à 15 609 dirhams. Cette hausse de la consommation<sup>8</sup> constitue, à côté de la baisse de la pauvreté multidimensionnelle et du déclin des inégalités sociales entre 2007 et 2014, le principal facteur de la réduction de la pauvreté absolue durant la période. L'indice de Gini en 2014 était de 0,388, inférieur à celui de 2007 (0,407) ou de 2001 (0,406) et de 1985 (0,399).

<sup>6</sup> Cette échelle se fonde sur la question suivante, adressée aux chefs de ménage : « Dans quel niveau social classez-vous votre ménage en comparaison avec ce qui existe dans votre environnement social, est-ce parmi les très riches, les relativement riches, les moyens, les relativement pauvres ou les très pauvres ? »

<sup>7</sup> En 2014, le taux de pauvreté sentie ou subjective était de 61,7% parmi les classes modestes (dont la dépense par habitant est inférieure à 75% la médiane des dépenses de consommation par habitant), 37,7% parmi les classes intermédiaires (dont la dépense par habitant est entre 75% et 2,5 fois la médiane des dépenses de consommation par habitant) et de 9,4% parmi les classes aisées (dont la dépense par habitant est supérieure à 2,5 fois la médiane des dépenses de consommation par habitant).

<sup>8</sup> L'élasticité croissance-pauvreté montre que la croissance a un impact de plus en plus notable dans la réduction de la pauvreté : une croissance économique de 1% donne lieu à une réduction du taux de la pauvreté de 2,7% en 2001, 2,9% en 2007 et 3,9% en 2014.

La tendance à la baisse des inégalités s'accompagne, par ailleurs, d'une augmentation de leur impact sur la pauvreté<sup>9</sup>. En 2014, une hausse de 1% des inégalités aurait annulé l'effet sur la pauvreté de 2,4% de croissance économique contre 2,0% à la fin des années 2000. D'où le rôle de la baisse, ou du moins la stabilisation, des inégalités dans la lutte contre la pauvreté.

Par rapport au schéma de répartition, les 10% les plus aisés totalisaient, durant la période 1990-2014, plus de 30% de la consommation totale des ménages. Pour les 10% les moins aisés, l'année 2014 marque pour la première fois une amélioration de leur poids dans la consommation (2,8%) contre une stagnation (2,6%) entre 1985 et 2007.

Cette réallocation des ressources au profit des moins aisés a concerné aussi les 50% de la population les moins aisés qui ont amélioré leur part dans les dépenses de consommation de 23,4% en 2001 à 23,6% en 2007 et à 24,5% en 2014.

En résumé, la baisse des inégalités et le recul de l'incidence des formes de pauvreté et de vulnérabilité montrent que la croissance économique enregistrée entre 2007 et 2014 a été inclusive. Elle a profité davantage aux catégories pauvre et vulnérable qu'aux non-pauvres (croissance pro-pauvre)<sup>10</sup>.

Sur le plan territorial, les ruraux enregistrent, en 2014, un taux de pauvreté sensiblement supérieur à celui des urbains, de 10 fois pour la pauvreté multidimensionnelle et de 9,8 fois pour la pauvreté absolue<sup>11</sup>. Bien que ces écarts soient encore notables, ils observent une réduction soutenue depuis 1990 et devant être nécessairement activée dans les années à venir (graphique n° 14).

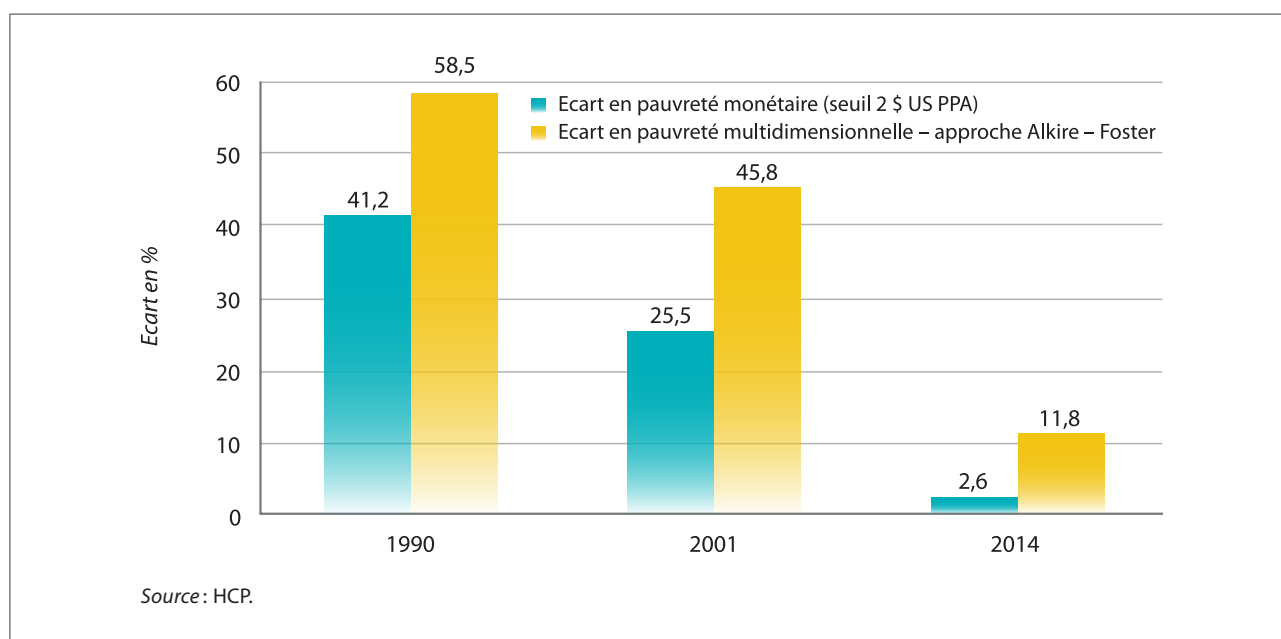
<sup>9</sup> Une hausse des inégalités de 1% donne lieu à une hausse de la pauvreté de 2,6% en 1985, de 4,1% en 2001, de 5,9% en 2007 et de 10% en 2014.

<sup>10</sup> Le taux d'accroissement annuel moyen de la dépense par habitant, entre 2007 et 2014, est estimé à 3,9% pour les classes modestes, 3,6% pour les classes intermédiaires et à 2,4% pour les classes aisées.

<sup>11</sup> La pauvreté monétaire est mesurée au seuil de 2 \$US PPA ; la pauvreté multidimensionnelle au sens de l'approche d'Alkire-Foster.

Graphique n°14

Ecart (rural-urbain) entre le taux de pauvreté monétaire et le taux de pauvreté multidimensionnelle (en %)



### 3. Défis majeurs en matière de lutte contre la pauvreté et l'inégalité

Les tendances lourdes des conditions de vie de la population montrent que les pauvretés, absolue, au seuil élevé, et multidimensionnelle, tendent vers l'éradication en milieu urbain et restent, en dépit de leur forte baisse, assez notables en milieu rural. Elles s'opèrent dans un contexte marqué par une inversion de la hausse des inégalités sociales et une incidence notable de la pauvreté ressentie particulièrement parmi les classes modestes et intermédiaires. Trois défis majeurs en découlent :

- **Le premier défi est d'activer la baisse des inégalités sociales.** La baisse des inégalités, observée entre 2007 et 2014, constitue une première inflexion de sa rigidité à la baisse enregistrée depuis les années 90 et constitue par là un acquis du Maroc dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité. Cette baisse des inégalités constitue non seulement un appui à la baisse de la pauvreté et de la vulnérabilité mais aussi un élargissement et un renforcement des classes intermédiaires<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Le quatrième rapport national sur les OMD au Maroc (HCP, 2009) indique, à son tour, que l'atténuation des inégalités sociales et territoriales découlerait non seulement du ciblage géographique des ressources publiques mais aussi d'une mobilité sociale ascendante centrée sur les tranches inférieure et centrale des revenus.

- **Le deuxième défi est d'atténuer la pauvreté ressentie** en allégeant ses causes, dont celles attribuées aux faibles niveaux d'éducation-formation, à la précarité de l'emploi et, au-delà, à l'insécurité financière et sociale. La proportion des Marocains qui se sentent pauvres a été ces dernières années presque insensible aux changements quantitatifs et qualitatifs que connaît le pays dans le domaine des conditions de vie, dont ceux évalués à l'aune de la pauvreté monétaire ou multidimensionnelle. D'où l'intérêt d'une refonte de la lutte contre la pauvreté, privilégiant, à côté du RAMED et de l'INDH, l'égalité de chances dans le développement des aptitudes humaines, l'emploi décent, la protection sociale et la sécurité financière.

- **Le troisième défi est d'activer la cadence de la baisse de la vulnérabilité et des différentes facettes de la pauvreté en milieu rural** de façon à rendre socialement tolérable l'écart urbain/rural dans le domaine des conditions de vie.

### 4. Axes de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité

Le recul de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle entre 1990 et 2014 résulte aussi bien du renforcement des investissements publics dans le développement social que du ciblage géographique et social



## Réduire l'extrême pauvreté et la faim

des programmes socio-économiques dédiés aux populations et aux localités pauvres.

Sur le plan des investissements publics, la part des secteurs sociaux dans le budget général a connu une hausse de 51,1 % entre 1994 et 2014, passant de 36 % à 54,4 %. Cette hausse a plus bénéficié aux secteurs de l'enseignement et de la santé, dont le budget a plus que triplé durant la période.

Sur le plan des programmes socio-économiques ciblés sur les localités et les populations défavorisées, il y a, entre autres, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et le Régime d'assistance médicale aux économiquement démunis (RAMED).

En effet, le lancement de l'INDH en 2005<sup>13</sup> et le processus de généralisation du RAMED en 2013 donnent un nouvel élan à la dynamique du développement et au processus de lutte contre la pauvreté absolue et humaine. L'INDH en est aujourd'hui à sa seconde phase 2011-2015<sup>14</sup>, marquée par la mobilisation d'un budget de 17 milliards de dirhams et par un élargissement du ciblage pour couvrir 702 communes rurales et 532 quartiers urbains. Elle a été conçue pour renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales et cibler, sur la base des cartes de la pauvreté (HCP, 2004 et 2007), les communes rurales et les quartiers urbains les plus défavorisés. De son côté, Le RAMED généralisé en 2013, consiste en une prise en charge totale ou partielle d'actes médicaux dispensés, aux populations pauvres et vulnérables au sens du HCP, par les hôpitaux et les établissements de santé publics.

Parallèlement, le Maroc a créé en 2012 le Fonds d'appui à la cohésion sociale visant à financer et renforcer les actions sociales ciblant les populations en situation difficile (précarité et exclusion sociale, soutien à la scolarisation et à la lutte contre l'abandon scolaire), la prise en charge des personnes à besoins spécifiques et le financement du RAMED. De même, un programme social de proximité a été adopté. Il consiste à financer des projets portés par des associations et concerne essentiellement les activités génératrices de revenus et d'emploi et l'infrastructure de base.

D'autres programmes et stratégies sectorielles contribuent aujourd'hui à la lutte contre la pauvreté. Citons le Plan Maroc Vert dont le Pilier II, dédié à l'agriculture solidaire, envisage une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant significativement le revenu agricole des exploitants les plus fragiles, particulièrement dans les zones défavorables à agriculture pluviale.

<sup>13</sup> Dans sa première phase 2005-2010, elle a réalisé plus de 22 000 projets et actions de développement, dont 3 700 activités génératrices de revenus au profit de plus de 5,2 millions de bénéficiaires, pour un montant d'investissement global s'élevant à 14,1 milliards de dirhams.

<sup>14</sup> Dans sa seconde phase 2011-2015, elle a prévu de réaliser plus de 18 600 projets et actions de développement, dont 4 300 activités génératrices de revenus au profit de plus de 4 millions de bénéficiaires, pour un montant d'investissement global s'élevant à 17,6 milliards de dirhams.

**Tableau n° 1**  
**Evolution des indicateurs de l'OMD 1**

| Cibles  | Indicateurs  | Désagrégation | 1990        | 2001        | 2007   | 2014       | Valeur cible 2015 |
|---|--|---------------|-------------|-------------|--------|------------|-------------------|
| <b>Cible 1</b><br>Réduire de moitié, entre 1990 et 2015 la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 US \$ par jour en PPA (en %)  | Proportion de la population disposant de moins de 1 US \$ par jour en PPA (en %)         | Ensemble      | 3,5         | 2,0         | 0,6    | (*) —      | 1,8               |
|   |  | Masculin      | 3,5         | 2,0         | 0,5    | —          | —                 |
|   |  | Féminin       | 3,5         | 2,0         | 0,6    | —          | —                 |
|   |  | Urbain        | 1,2         | 0,3         | 0,1    | —          | —                 |
|   |  | Rural         | 5,7         | 4,0         | 1,2    | —          | —                 |
|   | Indice d'écart de la pauvreté  | Ensemble      | 0,0271      | 0,0346      | 0,0192 | 0,0064     | —                 |
|   | Part du cinquième quintile le plus pauvre de la population dans la consommation finale   | Ensemble      | 6,6         | 6,46        | 6,51   | 6,9        | —                 |
| <b>Cible 1 bis</b><br>Accès à un emploi productif et à un travail décent pour tous y compris les femmes et les jeunes                                 | Taux d'activité de la population âgée de 15 ans et plus                                  | Ensemble      | —           | 51,4        | 51,0   | 48,0       | —                 |
|   |  | Masculin      | —           | 78,1        | 76,1   | 72,4       | —                 |
|   |  | Féminin       | —           | 25,6        | 27,1   | 25,2       | —                 |
|   | Proportion de la population salariée vivant avec moins d'1 \$ PPA par jour (en %)        | Ensemble      | 2,4         | 1,2         | 0,3    | 0,0        | —                 |
|   | Proportion des indépendants dans la population active occupée (en %)                     | Ensemble      | —           | 25,8        | 24,4   | 27,6       | —                 |
|   |  | Masculin      | —           | 30,6        | 29,0   | 32,4       | —                 |
|   |  | Féminin       | —           | 12,1        | 12,2   | 14,6       | —                 |
|   | Proportion des aides familiales dans la population active occupée (en %)                 | Ensemble      | —           | 31,1        | 26,8   | 22,4       | —                 |
|   |  | Masculin      | —           | 22,9        | 16,8   | 12,5       | —                 |
|   |  | Féminin       | —           | 54,5        | 53,1   | 49,2       | —                 |
| <b>Cible 2</b><br>Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim  | Proportions d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en %)     | Ensemble      | (1992) 9,0  | (2003) 10,2 | —      | (2011) 3,1 | 4,5               |
|   |  | Masculin      | 9,5         | 10,4        | —      | 3,6        | —                 |
|   |  | Féminin       | 8,4         | 10,0        | —      | 2,6        | —                 |
|   |  | Urbain        | 3,3         | 6,5         | —      | 1,7        | —                 |
|   |  | Rural         | 12,0        | 14,0        | —      | 4,5        | —                 |
|   | Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique (en %) | Ensemble      | (1985) 4,6  | 1,8         | 0,9    | 0,1        | 2,3               |
|   |  | Masculin      | 4,6         | 1,8         | 0,8    | 0,05       | —                 |
|   |  | Féminin       | 4,6         | 1,8         | 1,0    | 0,07       | —                 |
|   |  | Urbain        | 2,4         | 0,3         | 0,1    | 0,0        | —                 |
|   |  | Rural         | 6,2         | 3,7         | 2,0    | 0,2        | —                 |
| <b>Cible 3</b><br>Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 2 US \$ par jour en PPA (en %) | Proportion de la population disposant de moins de 2 US \$ par jour en PPA (en %)         | Ensemble      | (1985) 30,4 | 20,2        | 8,2    | 1,3        | 15,2              |
|   |  | Urbain        | 13,3        | 8,7         | 3,6    | 0,3        | —                 |
|   |  | Rural         | 54,5        | 34,2        | 14,3   | 2,9        | —                 |
| <b>Cible 4</b><br>Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population se trouvant dans la pauvreté absolue et dans la vulnérabilité | Taux de pauvreté absolue au seuil élevé (en %)   | Ensemble      | (1985) 21,0 | 15,3        | 8,9    | 4,2        | 10,5              |
|   |  | Urbain        | 13,3        | 7,6         | 4,8    | 1,1        | —                 |
|   |  | Rural         | 26,8        | 25,1        | 14,4   | 8,9        | —                 |
|   | Taux de vulnérabilité (en %)   | Ensemble      | (1985) 24,1 | 22,8        | 17,5   | 11,5       | 12,05             |
|   |  | Urbain        | 17,6        | 16,6        | 12,7   | 6,9        | —                 |
|   |  | Rural         | 29,2        | 30,5        | 23,6   | 18,4       | —                 |



## Réduire l'extrême pauvreté et la faim

| Cibles   | Indicateurs  | Désagrégation | 1990           | 2001           | 2007          | 2014 | Valeur cible 2015 |
|--|--|---------------|----------------|----------------|---------------|------|-------------------|
| <b>Cible 4 bis</b><br>Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population en situation de pauvreté multidimensionnelle ou subjective | Taux de pauvreté relative au seuil de 60% la médiane des dépenses de consommation par habitant | Ensemble      | 22,0           | 20,4           | 19,4          | 18,8 | —                 |
|  |  | Urbain        | 10,0           | 8,9            | 10,3          | 10,5 | —                 |
|  |  | Rural         | 32,6           | 35,0           | 31,2          | 31,3 | —                 |
|  | Taux de pauvreté multidimensionnelle – approche Alkire – Foster                                | Ensemble      | (1992)<br>58,3 | (2003)<br>28,5 | (2011)<br>9,8 | 6,0  | —                 |
|  |  | Urbain        | 25,8           | 8,4            | 2,3           | 1,3  | —                 |
|  |  | Rural         | 84,3           | 54,2           | 20,2          | 13,1 | —                 |
|  | Taux de pauvreté subjective  | Ensemble      | —              | —              | 39,3          | 42,3 | —                 |
|  |  | Urbain        | —              | —              | 37,3          | 37,9 | —                 |
|  |  | Rural         | —              | —              | 42,0          | 49,0 | —                 |
| <b>Cible 5</b><br>Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, les inégalités dans les dépenses de consommation  | Part dans les dépenses totales des 50% les moins aisés de la population (en %)                 | Ensemble      | (1985)<br>24,2 | 23,4           | 23,6          | 24,5 | —                 |
|  |  | Urbain        | 23,5           | 24,2           | 23,7          | 24,8 | —                 |
|  |  | Rural         | 28,8           | 28,7           | 27,7          | 29,0 | —                 |
|  | Part dans les dépenses totales des 10% les plus aisés de la population (en %)                  | Ensemble      | (1985)<br>31,7 | 32,1           | 33,1          | 31,3 | —                 |
|  |  | Urbain        | 31,8           | 30,9           | 33,7          | 30,6 | —                 |
|  |  | Rural         | 25,3           | 25,9           | 25,9          | 25,4 | —                 |
|  | Part dans les dépenses totales des 10% les moins aisés de la population (en %)                 | Ensemble      | (1985)<br>2,6  | 2,6            | 2,6           | 2,8  | —                 |
|  |  | Urbain        | 2,4            | 2,8            | 2,7           | 2,9  | —                 |
|  |  | Rural         | 3,2            | 3,4            | 3,2           | 3,5  | —                 |

Source: HCP, ENCDM 1985, 2001 et 2014, ENVM 2007, EPSF 1992 et 2003-2004 et ENE 2001, 2007 et 2014.

(\*) Le taux de pauvreté mesuré à 1 \$ PPA pour 2014 est statistiquement insignifiant.

ENCDM: Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages.

ENVM: Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages.

ENSF: Enquête nationale sur la population et la santé familiale.

ENE: Enquête nationale sur l'emploi.

## Capacité de suivi et d'évaluation

|   | Fort | Moyen | Faible |
|---|------|-------|--------|
| Capacité à collecter les données  | X    |       |        |
| Qualité de l'information récente  | X    |       |        |
| Capacité à suivre l'information statistique   | X    |       |        |
| Capacités à l'analyse statistique   | X    |       |        |
| Capacités à incorporer l'analyse statistique dans les mécanismes d'élaboration des politiques de planification et d'allocation des ressources | X    |       |        |
| Mécanismes de suivi et d'évaluation   | X    |       |        |

## Aperçu de la situation

| L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ? |                 |                          |        |
|---|-----------------|--------------------------|--------|
| <b>Probablement</b>                             | Potentiellement | Invraisemblablement      |        |
| L'objectif sera-t-il atteint à l'horizon 2015 ? |                 |                          |        |
| <b>Fort</b>                                     | Moyen           | Faible mais s'améliorant | Faible |